

travaillerait en étroite collaboration avec le ministre de la Justice. Je crois que cela serait utile.

Il y a un autre domaine qui mérite un examen minutieux et qui ne me réjouit pas outre mesure. Si je comprends bien, on projette de confier le domaine de la loi des faillites à un nouveau ministère, ou au registraire général. La faiblesse de l'administration des faillites provenait, dans le passé, d'un personnel insuffisant; on n'a pas appliqué la loi de façon adéquate et la loi elle-même était totalement insuffisante.

Le changement proposé ne me semble pas entièrement logique parce que les lacunes ont été en grande partie propres à deux domaines: application inadéquate de la loi et législation insuffisante. Dès lors, il n'est pas logique de dire que nous résoudrons la difficulté en retirant à un ministère chargé d'appliquer la loi en général une loi appliquée actuellement de manière inadéquate. Il me semble qu'on pourrait laisser l'application de cette loi au ministère de la Justice, lequel doté d'un personnel suffisant et disposant de lois appropriées, pourrait administrer la justice convenablement.

● (9.10 p.m.)

Les fonctions de solliciteur général ont souvent semblé dans le passé avoir un peu été une sinécure. Il semblerait que l'origine de cet état de choses est que la responsabilité d'assigner des tâches n'avait pas été acceptée. Les responsabilités d'un solliciteur général n'ont jamais été bien définies.

Les changements proposés au ministère de la Justice devraient être réexaminés attentivement avant de prendre une décision et avant de nous trouver en face d'une situation où, selon les termes d'un préopinant, nous serions en danger d'arracher au premier légiste de la Couronne, le ministre de la Justice, certaines des fonctions qui devraient être remplies sous sa surveillance. J'espère que c'est un point qui sera étudié attentivement à la faveur de la mesure législative dont nous serons saisis.

L'hon. M. Bell: Puis-je poser une question au député?

M. Brewin: Certainement.

L'hon. M. Bell: Je voudrais que le député nous dise sur quoi il basait les prémisses sur lesquelles il a bâti son argumentation et selon lesquelles le ministre de la Justice est surchargé de besogne et surmené. Ne pense-t-il pas que comparativement à des portefeuilles comme ceux des Finances, des Transports, de l'Agriculture et de la Défense nationale, celui de la Justice est un portefeuille relativement léger?

M. Brewin: Non, j'ai tout simplement signalé que cela n'a pas été un portefeuille de tout repos parce qu'il existe de très grandes responsabilités dans ce domaine. Nous n'avons qu'à regarder certains de nos ministres de la Justice pour se rendre compte qu'ils ont été surchargés. Ils devaient agir à titre de conseillers sur toutes de sortes de questions juridiques. Ils étaient responsables des affaires constitutionnelles et des réformes à apporter aux lois. Ils devaient d'occuper, dans une certaine mesure, des institutions pénitentiaires et de divers autres sujets. Lorsque le président actuel du Conseil privé était ministre de la Justice, et je sais que le député n'était pas ici à ce moment, il a porté le fardeau du leader de la Chambre en plus de ses autres responsabilités. Il était littéralement surchargé.

L'hon. M. Bell: Il avait peut-être un surcroît de travail, résultant de tâches supplémentaires.

M. Brewin: Quant à décharger le ministre de la Justice des institutions pénitentiaires et les donner au solliciteur général, je crois que c'est une mesure sage. Le ministre de la Justice devra peut-être accepter des responsabilités dans certains autres domaines que j'ai signalés, tel que les droits civiques, car on n'a jamais fait encore de travail satisfaisant dans ce domaine.

(Le rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Pickersgill (pour le très hon. M. Pearson) demande à déposer le bill n° C-178, concernant l'organisation du gouvernement du Canada, et autres questions connexes.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous assurer que le bill sera disponible ce soir?

L'hon. M. Pickersgill: Quelques exemplaires sont disponibles et je tacherai d'en faire distribuer le plus grand nombre possible aussitôt que possible.

L'hon. M. Bell: Y aura-t-il un seul projet de loi fondé sur la résolution? Le gouvernement a sûrement l'intention de présenter un bill distinct pour chaque ministère.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a qu'un seul bill en plusieurs parties.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)